

- PROCEDURES MEDICALES EN COMPETITION DE TAEKWONDO -

Au préalable, le médecin aura pris connaissance des règlements médicaux de la FFTDA (*disponible sur [www.fft-da.fr](http://www.fft-da.fr)*) et se sera informé auprès du club local, du comité régional ou de la fédération des règles générales de compétitions.

D'autre part, le médecin pourra prendre contact avec le médecin fédéral coordonnateur :  
DR. TEI LLOL Dominique (06 75 24 11 48) ou du Président de la commission médicale fédérale,  
DR. BROULAND Jean Dominique (06 03 94 62 14)

Les médecins convoqués devront arriver sur le site de compétition ½ heure avant le début des combats.

Dès son arrivé, le médecin devra :

- § Informer le responsable de l'organisation de sa présence et s'inquiéter du déroulement de la manifestation (*Règles de compétitions, catégories d'âge, nombre d'aires de combats, horaires prévisionnels, emplacement de la table médicale...*) et des effectifs (*nombre de compétiteurs, d'aires de combats, de spectateurs attendus...*)
- § Prendre contact avec les organismes médicaux et paramédicaux présents sur place (*secouristes, pompier, kinésithérapeute...*)
- § Vérifier la conformité du matériel médical de premier secours et des locaux (*infirmerie ou pièce réservée aux besoins médicaux*)
- § S'informer de la procédure mise en place pour l'évacuation des blessés
- § Prendre contact avec le médecin régulateur du SAMU local et les acteurs locaux du dispositif d'évacuation (*pompier, samu...*)
- § Se présenter lors des consignes générales à l'ensemble des compétiteurs et entraîneurs comme médecin de la compétition

Rappel des procédures d'interventions :

Au préalable, l'intervention du médecin sur l'aire de combat est soumise à l'autorisation de l'arbitre (*sauf en cas d'extrême urgence*).

Dans le cadre de son intervention sur l'aire, le médecin dispose d'une minute pour prendre la décision :

- § De faire continuer le combat de l'athlète et faire les soins nécessaires rapidement
- § D'arrêter l'athlète à Diagnostic et soins sur place  
à Diagnostic et évacuation vers la structure la plus proche
- § Et en cas de KO (*athlète compté 10*) faire un bilan neurologique, soins appropriés et appliquer les procédures

Rappel des procédures pour les athlètes subissant un KO :

- § 1<sup>er</sup> KO : 1 mois d'arrêt complet
- § 2<sup>ème</sup> KO : 3 mois d'arrêt complet
- § 4<sup>ème</sup> KO dans une carrière : arrêt définitif des compétitions
- § Le médecin devra mentionner sur le passeport sportif du compétiteur (*page prévu à cet effet*) le KO subit (*date, lieu, signature*) et transmettre ce document à la table centrale.  
*Pour information ce document sera conservé par le CRT ou la Fédération pendant la durée de l'arrêt des compétitions par l'athlète (cf règlement médicaux)*
- § Le scanner cérébral est obligatoire après traumatisme crânien avec perte de connaissance

Rappel des procédures d'évacuations :

- § Appeler une structure médicalisée ou une structure para médicalisée : SAMU ; pompier ; ambulance etc... en concertation avec les secouristes
- § Rédaction d'une lettre (*confidentielle*) pour le médecin recevant le blessé comportant les mentions suivantes obligatoirement :
  - à Date et circonstances de l'accident
  - à Nature et siège des blessures (*résumé de l'examen clinique*)
  - à Durée de l'incapacité de travail, s'il y a lieu
- § Surveillance du blessé par une personne compétente jusqu'à l'évacuation